



Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Or	Caisse d'allocations familiales de Côte d'Or	Dijon métropole (porteur TZNR)
--	---	-----------------------------------

**AVENANT N°1
À LA CONVENTION D'ÉCHANGE DE DONNÉES DANS LE CADRE DE
L'EXPÉRIMENTATION
« TERRITOIRE ZÉRO NON-RECOURS » (TZNR)**

Le présent avenant est signé entre :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Or dont le siège est situé 1D boulevard de Champagne 21000 DIJON, représentée par son Directeur, Monsieur Lilian VACHON.
Ci-après dénommé(e) « CPAM 21 »

Et

Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or dont le siège est situé : 8 boulevard Clémenceau 21043 Dijon cedex, représentée par sa Directrice, Madame Caroline MICHAL
Ci-après dénommé(e) « CAF 21 »

Et

Dijon métropole, établissement public de coopération intercommunale dont le siège est situé 40 avenue du Drapeau 21000 DIJON, représenté par son président, Monsieur François REBSAMEN.
Ci-après dénommé(e) « Dijon métropole » ou « le porteur TZNR »

PRÉAMBULE

Le présent avenant a pour objet l'ajout du numéro de sécurité de social et de la date de naissance aux données échangées.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le numéro de sécurité sociale constitue un identifiant commun indispensable à la mise en correspondance des données de la CAF 21 et de la CPAM 21. L'utilisation du numéro de sécurité sociale et de la date de naissance assure une identification précise et fiable des personnes.

Ces informations strictement nécessaires au rapprochement des bases de données seront transmises par la CAF 21 à la CPAM 21 puis supprimée par la CPAM 21 avant tout envoi de données à Dijon métropole.

Territoires zéro non-recours

PACTE
SOLIDARITÉS
ACCÈS AUX
DROITS

ARTICLE 2 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'à la fin de l'expérimentation, le 31 juillet 2026.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

L'ensemble des dispositions de la convention initiale, non contraires aux présentes, demeurent inchangées.

Fait à Dijon le

Pour Dijon métropole,
Le Président,

Pour la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie de la Côte d'Or,
Le directeur,

Pour la Caisse d'allocations
familiales de Côte d'Or,
Le directeur,

François REBSAMEN

Lilian VACHON

Caroline MICHAL